

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNE
DE SORGUES
84700

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

OBJET

Ouverture de crédits
D'investissement sur
Le budget 2024
Du CCAS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit novembre, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS.

Del-2023-novembre-035

N-7.1.2

PRESENTS: T. Lagneau, C. Cambier, P. Courher, J.-F. Laporte, E. Poca, G. Sullivan, L. Armand, M. Cruz, O. Vincent, M.-J. Estin, C. Roche.

POUVOIR(S): S. Lagneau, A. Mane, D. Attuel.

EXCUSE(S): S. Ferraro, H. Tringuet.

ABSENT(S): E. Arrigoni.

SECRETARE DE SEANCE: L. Ludwig.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant qu'au budget de l'exercice 2023, les crédits ouverts au budget primitif et par décisions modificatives pour les dépenses d'équipement s'élèvent à 47 831,00 € ;

Que cela autorise en anticipation budgétaire sur le budget primitif du CCAS pour 2024 un quart de cette somme soit 11 957,75 € ;

Sur le rapport présenté par le Président Thierry LAGNEAU,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ACCEPTE un montant d'anticipation au budget du CCAS 2024 de 10 900,00 €.

AUTORISE l'inscription par anticipation au budget 2024 du CCAS des crédits d'investissements ci-dessous au 1^{er} Janvier 2024 :

- Chapitre 20, Compte 2051, Concessions et droits similaires: 3 000,00 €
- Chapitre 21, Compte 21838, Autre matériel informatique : 2 900,00 €
- Chapitre 21, Compte 21848, Autres matériels de bureau et mobiliers: 2 500,00 €
- Chapitre 21, Compte 2188, Autres immobilisations Corporelles : 2 500,00 €.

Adopté à : *L'unanimité.*

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 01/12/2023.

Le Président,

Thierry Lagneau

